



Procédure de rinçage du soufre liquide

Rinçage du pulvérisateur après l'utilisation
de CATZO® SC, une étape à ne pas
négliger !



Recommandation générales

1. Pensez à vous **protéger** avec des Équipements de Protection Individuelle (EPI) adaptés.
2. Pensez à rincer abondamment à l'eau claire **l'ensemble du circuit d'incorporation** des produits pendant la phase de remplissage du pulvérisateur.
3. Au champ, terminez le chantier de pulvérisation dans une **parcelle droite et plate**.
4. **Rincez au champ immédiatement après le traitement** permet de gagner en efficacité.
5. Suivez le protocole de rinçage de votre pulvérisateur en fonction **des recommandations du constructeur** pour vous assurer d'une bonne dilution de l'ensemble des volumes contenus dans l'appareil. Il apparaît que, de par leur conception ou leur équipement insuffisant, certains pulvérisateurs ne peuvent être efficacement et réglementairement rincés au champ. Dans ces situations il sera nécessaire d'apporter un complément d'eau claire à la parcelle ou d'opter pour une gestion des effluents sur le siège de l'exploitation.

Rincez à l'eau claire.

L'utilisation de certains produits nettoyants peut entraîner des problèmes de dépôt voire de phytotoxicité liés au risque de décollage trop brutal des résidus présents. D'autres produits peuvent s'avérer trop agressifs vis-à-vis du matériel (joints et parties métalliques).



Préparation du traitement

Un **volume minimal de 80 L/ha** avec des buses à injection d'air permettent d'assurer une bonne couverture des parties aériennes.

Comment limiter le bouchage des buses ?

L'**angle des buses** peut avoir une influence :

- Avec des buses à fente classique, privilégier un angle de 80°, moins sensible au bouchage qu'un angle de 110°,
- Les buses à injection d'air étant composées d'une pastille de calibrage, l'angle a moins d'incidence sur le bouchage.



Recommandations spécifiques sur le rinçage du pulvérisateur

1. Pulvériser jusqu'au **désamorçage de la pompe**.
2. Diluez le fond de cuve à l'eau claire avec au moins **5 fois le volume du fond de cuve** restant (se référer aux données constructeurs) via les rotobuses de rinçage ou équivalent. Assurez-vous d'une pression suffisante pour nettoyer efficacement les parois.
3. Sans pulvériser, **faites circuler ce fond de cuve dilué dans l'ensemble des circuits** (retours cuve, retours pompe, circuit de brassage, etc.). Suivez scrupuleusement le protocole de rinçage du constructeur.
4. **Pulvériser la dilution dans la parcelle**, en prenant soin de ne pas dépasser la dose maximum autorisée, jusqu'au désamorçage de la pompe. Cette phase doit être suffisamment longue (10min mini).
5. **Renouvelez ces opérations** avec une quantité d'eau et/ou un nombre de séquences de rinçage suffisant pour que « la concentration en substance(s) active(s) dans le fond de cuve soit divisée par **au moins 100** par rapport à la première bouillie utilisée ». (cf. arrêté du 4 mai 2017).

Pour vous aider dans les calculs, un outil d'aide à la décision est disponible sur le site d'Arvalis – Institut du Végétal, à l'adresse suivante : <http://oad.arvalis-infos.fr/fondcuve/>

6. **Contrôlez les filtres et les buses** du pulvérisateur systématiquement. Il est conseillé de les démonter et de les nettoyer séparément.
7. **Vidanger l'ultime fond de cuve au champ en respectant les conditions réglementaires** (cf. arrêté du 4 mai 2017).

Sources : Arvalis, CA de la Drôme et arrêté du 4 mai 2017.

CATZO® SC – SC - Soufre micronisé 825 g/L – AMM n° 7700216

Respectez les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi mentionnés sur l'étiquette du produit et/ou consultez www.adama.com et/ou www.phytodata.com. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. ©Marque déposée Adama France s.a.s.- RCS N° 349428532. Agrément n° IF01696 : Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Juin 2020. Annule et remplace toute version précédente.

CATZO® SC

Attention

H317 : Peut provoquer une allergie cutanée

H319 : Provoque une sévère irritation des yeux

EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

